

Audit - Bureau de Paris
16, rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

www.bakertilly.fr

SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT - S.I.D.I.

Société en Commandite par Actions à Capital variable

Siège social : 12, rue Guy de la Brosse
75005 PARIS

RCS Paris B 328 090 238

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT - S.I.D.I.

Société en Commandite par Actions à Capital variable

Siège social : 12, rue Guy de la Brosse
75005 PARIS

RCS Paris B 328 090 238

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Actionnaires de la **SCA SIDI**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **S.I.D.I.** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil de surveillance le 14 avril 2023 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévus à l'article L.823-12-1 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévus à l'article L.823-12-1 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil de surveillance du 14 avril 2023.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévus à l'article L.823-12-1 du code de commerce permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévus à l'article L.823-12-1 du code de commerce, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 mai 2023

Pour **Baker Tilly STREGO**
Commissaire aux comptes



Jean-Yves MACÉ
Expert-comptable,
Commissaire aux comptes, Associé

SIDI SCA
12 rue Guy de la Brosse
75005 Paris

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	EXERCICE au 31/12/2022	EXERCICE 2021
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	96 341	94 339	2 002	795
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Installations, agencements	209 952	194 168	15 784	17 357
Matériel de bureau et informatique	107 150	98 088	9 063	13 128
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	25 899 120	1 202 029	24 697 091	17 777 861
<i>Participations Sud</i>	24 919 327	878 530	24 040 796	17 417 000
<i>Participations Nord</i>	979 793	323 499	656 295	360 862
Prêts et créances immobilisées	16 532 257	206 065	16 326 192	14 363 518
Autres immobilisations financières	100 000		100 000	104 808
Intérêts courus sur prêts	69 266		69 266	29 618
TOTAL (I)	43 014 087	1 794 689	41 219 398	32 307 085
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES				
Clients	107 637		107 637	
Cofinancements :	373 986		373 986	420 000
AUTRES CREANCES				
Avances sur portefeuille (1)	459 502		459 502	538 325
Produits à recevoir	2 238		2 238	1 080 356
Autres créances	58 741		58 741	3 831
Valeurs mobilières de placement	8 670 256	281 887	8 388 369	8 273 453
Disponibilités	7 760 022		7 760 022	11 242 361
Caisse	806		806	1 534
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	7 562		7 562	16 604
Ecart de conversion Actif	-		-	7 743
TOTAL (II)	17 440 750	281 887	17 158 863	21 584 206
TOTAL GENERAL (I à II)	60 454 837	2 076 576	58 378 261	53 891 291

SIDI SCA

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE
	au 31/12/2022	2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	34 611 160	33 995 256
Réserves		
Réserve légale	3 311 483	2 287 474
Réserve statutaire fonds devpt Esus	2 589 999	
Autres réserves dédiées aux risques du PF	768 440	768 440
Autres réserves		2 542 829
Report à nouveau	-	837 689
Résultat de l'exercice	476 454	235 849
TOTAL (I)	41 757 536	40 667 536
PROVISIONS		
Provisions pour risques	508 550	528 958
Autres provisions	273 458	208 700
TOTAL (II)	782 008	737 658
DETTES		
CCA - Actionnaires	35 464	4 104
Actionnaire - SIDI GESTION	10 000	10 100
CCA - FID	5 420 308	5 639 057
CCA - Personnes morales	1 383 058	873 502
CCA - Personnes physiques	8 449	4 760
Emprunts	3 374 438	3 084 478
Autres dettes financières	612 598	753 110
Sous-total Dettes à long terme	10 844 314	10 369 110
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	189 513	114 823
Dettes fiscales et sociales	443 765	333 608
Investissements à réaliser	3 231 878	300 000
Autres dettes	106 558	31 228
Sous-total Dettes courantes	3 971 714	779 658
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 022 690	1 337 329
TOTAL (III)	15 838 718	12 486 097
TOTAL GENERAL (I à III)	58 378 261	53 891 291

COMPTE DE RESULTAT

En Euros	2022	2021	2022/2021
Prestation CCFD pour l'accompagnement des partenaires	800 000	820 920	-3%
Prestations autres (dont FEFISOL)	156 389	93 184	68%
Cofinancements pour l'accompagnement des partenaires	463 152	333 155	39%
Cofinancements Facilité Assistance Technique FEFISOL	153 752	160 652	-4%
Produits portefeuille (commissions, jetons présence...)	145 484	155 812	-7%
Refacturation de charges	98 443	19 199	ns
Autres produits d'exploitation	159 425	51 932	ns
Reprises de provisions d'exploitation	27 913	42 621	-35%
Total produits d'exploitation	2 004 558	1 677 473	19%
Frais de personnel	2 105 004	1 927 349	9%
Frais de missions suivi/accompagnement	207 383	77 305	168%
Prestations externes	434 807	279 698	55%
Charges & transferts à projets liées aux cofinancements	463 152	333 155	39%
Charges liées à la Facilité Assistance Technique FEFISOL	147 020	161 346	-9%
Autres charges d'exploitation	232 662	204 754	14%
Taxes et versements assimilés	162 710	144 917	12%
Dotations aux amortissements	19 697	27 999	-30%
Dotations aux provisions d'exploitation	92 671	10 082	ns
Total charges d'exploitation	3 865 106	3 166 604	22%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 860 548	-1 489 131	25%
Revenus du portefeuille de prêts - Intérêts brut	1 069 972	1 014 469	5%
Revenus des prises de participation - Dividendes	1 674 756	1 229 404	36%
Revenus des placements (dont FID)	3 962	68 651	-94%
Gains de change réalisés	273 264	116 996	134%
Gains de changes latents	24 863	125 267	-80%
Reprise de provisions sur la portefeuille (FID-SIDI)	7 743	151 640	-95%
Reprise de provisions sur la portefeuille (HORS FID)		109 141	-100%
Reprise de provisions autres	12 665	114 213	-89%
Autres produits financiers		26 800	-100%
Total produits financiers	3 067 224	2 956 581	4%
Intérêts sur emprunts	72 692	59 677	22%
Pertes de changes réalisées	58 941	283 810	-79%
Pertes de changes latentes	35 985	933	ns
Pertes liés au portefeuille (radiations...)	50 707	13 707	ns
Pertes cession valeur mobilière de placement	4 008	6 676	-40%
Dotation provisions portefeuille (FID-SIDI)	94 872	120 660	-21%
Dotation provision portefeuille (HORS FID)	217 943	640 763	-66%
Dotation provision autres	227 443	125 044	82%
Autres charges financières	0	295	-100%
Total charges financières	762 591	1 251 563	-39%
RESULTAT FINANCIER	2 304 634	1 705 018	35%
Produits exceptionnels	129 760	339 271	-62%
Charges exceptionnelles	97 392	319 309	-69%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	32 369	19 962	62%
Impôts sur le résultat	0	0	
RESULTAT NET	476 454	235 849	102%

ANNEXE

SOMMAIRE

I. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES RETENUS POUR L'ÉLABORATION DES COMPTES

1. INFORMATIONS PARTICULIÈRES AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ARRÊTE DES COMPTES

- 1.1 La convention F.I.D.
- 1.2 Les autres titres de participation
- 1.3 Le capital variable

2. PRÉSENTATION DES COMPTES

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

- 3.1 Conventions de principes
- 3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles
- 3.3 Participations, créances rattachées et prêts
- 3.4 Valeurs mobilières de placement
- 3.5 Créances
- 3.6 Opérations en devises
- 3.7 Provisions pour risques et charges
- 3.8 Ligne de crédit

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES D'ÉVALUATION

5. CHANGEMENTS DE MÉTHODES DE PRÉSENTATION

6. IMPACT DU CONFLIT ENTRE LA RUSSIE ET L'UKRAINE

7. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

II. EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN

1. TABLEAU IMMOBILISATIONS (DGFIP N° 2054-2020)

2. TABLEAU AMORTISSEMENTS (DGFIP N° 2055-2020)

3. TABLEAU PROVISIONS (DGFIP N° 2056-2020)

4. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES (DGFIP N° 2057-2020)

5. DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

5.1 Charges constatées d'avance

5.2 Produits constatés d'avance

6. DÉTAIL DES FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES

III. EXPLICATIONS DU RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

1. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET IMPÔTS

IV. LOYERS

1. INFORMATION EN MATIÈRE DE LOYERS

1.1 Location de matériel

1.2 Location immobilière

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. INFORMATIONS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

1.1 Engagements à l'étranger

1.2 Contre-garanties

VI. AUTRES INFORMATIONS

1. VENTILATION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL

2. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Présentation de la SIDI et son activité

La SIDI, Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement, est un investisseur social créé en 1983 par le CCFD-Terre Solidaire pour contribuer à la consolidation d'activités économiques initiées par des populations défavorisées dans les pays du Sud et de l'Est.

Pour ce faire, elle fournit à des acteurs locaux, tels que les institutions de microfinance et les organisations de producteurs, des financements adaptés (prises de participation durables, prêts en monnaie locale, garanties) et de l'accompagnement sur mesure afin d'appuyer leur consolidation.

I. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES RETENUS POUR L'ÉLABORATION DES COMPTES

1. INFORMATIONS PARTICULIÈRES AYANT UNE INCIDENCE SUR L'ARRÊTE DES COMPTES

1.1 Le compte courant F.I.D. – Fonds d'Incitation au Développement

Les conventions signées entre la SIDI, la Congrégation SAAP et le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD Terre Solidaire) permettent de contribuer à couvrir des risques inhérents aux métiers de la SIDI. Ces conventions ont été renouvelées en 2020 pour une période fixée à dix ans allant jusqu'au 31 décembre 2030.

Ces conventions ont pour objet de formaliser un accord entre les parties concernant l'engagement de la totalité du dépôt, intitulé FID, placé en compte courant à la SIDI à l'effet, si nécessaire, d'acheter, à un prix fixe convenu et sur une durée déterminée, une série de titres détenus par la SIDI.

Ces différentes conventions permettent de couvrir les principaux risques liés au métier d'investisseur solidaire de la SIDI :

- Risques politiques des pays
- Risque de change des monnaies utilisées pour les différentes opérations
- Risque du contrôle de change et de transferts à l'étranger
- Risques relatifs aux réalités des partenaires locaux
- Risques liés à l'activité des bénéficiaires à la base
- Risques du secteur de la Microfinance et de l'agriculture

Ainsi, dans le cas où les titres de participation, les prêts ou les garanties réalisés dans ces pays subissent des pertes, réelles ou potentielles (moins-value latente) liées aux conditions économiques du pays (perte de change, inflation locale, difficultés sociales et économiques des populations) ou pour toute cause liée à la mise en œuvre du mandat qui est confié à la SIDI, les pertes constatées n'entraînent pas la nécessité de provisionner le montant correspondant dans les comptes de la SIDI. Dans la mesure où ces titres peuvent être acquis à tout moment à la valeur précisée ci-dessus par les parties signataires de ces conventions. L'encours du FID qui s'élevait à 6.392.497 € au 31/12/2021 et représentait 18% du portefeuille de la SIDI n'a pas été réabondé cette année et a donc légèrement diminué compte tenu de pertes enregistrées en fin d'année.

Au 31/12/2022, l'encours du FID s'élève à 6.188.748 € (14% du portefeuille) et est affecté à 79% du fait du niveau de provisions sur le portefeuille ce qui laisse encore à la SIDI une marge pour la couverture de risque de son portefeuille pour l'avenir (cf. tableau ci-dessous).

	déc-18	déc-19	déc-20	déc-21	déc-22
Fonds d'incitation au développement (FID) au 01.01	2 503 368	2 448 471	5 206 939	5 492 140	6 392 497
Contribution CCFD-TERRE SOLIDAIRE	-	-	-	-	-
Contribution Congrégation SAAP	-	2 370 773	-	1 000 000	-
Contribution ESD	-	15 000	(15 000)	-	-
Contribution SIDI	-	465 745	300 201	2 494	-
FID au 31.12 avant affectation des pertes et provisions	2 503 368	5 299 989	5 492 140	6 494 634	6 392 497
Pertes affectées au FID dans l'année (inclus part SIDI)	(60 000)	(102 042)	-	(115 844)	(231 588)
Contribution SIDI pré affectation du résultat au FID (perte au P&L)	-	8 993	-	13 707	27 839
Recouvrements pertes sur exercices antérieurs	5 102	-	-	-	-
Fonds d'incitation au développement (FID) au 31.12	2 448 470	5 206 939	5 492 140	6 392 497	6 188 748
CCFD-TERRE SOLIDAIRE	515 262	505 314	505 314	496 301	478 321
Congrégation SAAP	1 933 208	4 220 881	4 220 881	5 127 757	4 941 988
ESD	-	15 000	-	-	-
SIDI	-	465 745	765 946	768 440	768 440
Provisions affectées au FID	2 438 141	2 632 524	3 859 004	4 269 649	4 861 535
Ratio d'utilisation du FID	100%	51%	70%	67%	79%
Ratio FID/portefeuille	9%	14%	15%	18%	14%

Depuis 2019, la SIDI participe à la prise de risques financiers sur ses investissements. Elle a constitué un fonds pour couvrir les risques financiers et contribue ainsi au F.I.D à hauteur de 768.440 €.

La part du stock de provisions affectées à la SIDI dans le cadre du FID s'élève à 571.256 € au 31.12.2022 correspondant à une augmentation de 87.129 € en 2022 et se répartit comme suit :

- Quote-part SIDI à hauteur de 365.190 € pour couvrir les participations
- Quote-part SIDI à hauteur de 206.065 € pour couvrir les prêts

Sur l'exercice 2022 la SIDI a absorbé une perte de 27.839 € dans le cadre de sa contribution au FID.

1.2 Les autres titres de participation non couverts par le FID

Les autres titres de participation, ainsi que les autres immobilisations financières ne rentrant pas dans le champ de la convention FID, ont été évalués au prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres cédés a été estimée selon la méthode FIFO.

Sur l'exercice 2022 la SIDI a absorbé en propre (hors FID) une perte sur Kayer/Senegal de 22.868 €

Au 31/12/2022, à la clôture de l'exercice, une dotation aux provisions supplémentaire a été constaté concernant les autres risques des fonds de financement, non couvertes par le FID pour couvrir la participation de COOPMED à hauteur de 217.943 €.

Le cumul des provisions prises en charges par la SIDI au prorata de sa part dans le FID et sur les risques résiduels hors FID s'élève à 1.408.094 € (cf. tableau ci-dessous).

Partenaires	Valeur acquisition	Provisions au 31/12/N-1	Dotations	Reprises	Provisions au 31/12/N
Titres de participation					
ABC	49 999	49 999			49 999
COOPMED	526 408	295 397	217 943		513 340
KAMPANI	150 000	112 500			112 500
SEFEA	161 000	161 000			161 000
Quote-part SIDI		296 187	69 003		365 190
Total Participations		915 083	286 946	0	1 202 029
Prêt					
Quote-part SIDI		180 196	25 869		206 065
Total Prêts		180 196	25 869	0	206 065
Perte de change (1)					
Quote-part SIDI		7 743		7 743	0
Total Perte de change		7 743	0	7 743	0
Total général		1 103 022	312 815	7 743	1 408 094

1.3 Le capital variable

Depuis l'AGE du 5 novembre 2013, le capital de SIDI SCA est variable. Il s'élève à 34.611.160 € au 31/12/2022 contre 33.995.256 € au 31/12/2021.

2. PRÉSENTATION DES COMPTES

Sont dénommés ci-après documents financiers :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe comprenant :
 - * la présente note de principes et méthodes comptables retenus pour l'élaboration des comptes,
 - * la note explicative des comptes de bilan et de résultat.

Ces documents forment un tout.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Conventions de principes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présupant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-dessous.

3.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs en fonction de la durée de vie prévue.

	Durée	Méthode
Logiciels informatiques	1 an	Linéaire
Agencements et installations divers	10 ans	Linéaire
Matériels informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

3.3 Participations, créances rattachées et prêts

3.3.1 Participations, créances rattachées

Ils font l'objet d'une dépréciation si leur valeur comptable est inférieure à leur coût d'acquisition net des pertes de change latentes.

Compte tenu des conventions « FID » signées avec la Congrégation SAAP et le CCFD Terre Solidaire pour la couverture du risque, les titres de participation ne sont dépréciés qu'à hauteur de la partie non couverte par le F.I.D. (cf. supra 1). Les titres de participations qui ne rentrent pas dans le champ d'application du F.I.D, concerne les prises de participations nord et les deux fonds d'investissements (COOPMED, FEFISOL) et la filiale SOLUTI.

3.3.2 Prêts

Ils sont valorisés à la valeur historique net des remboursements et des pertes de change latentes.

Compte tenu des conventions « FID » (cf. supra 1), les prêts ne sont dépréciés qu'à hauteur de la partie non couverte par le F.I.D., à l'exception des avances et des prêts nord (FISIQ) et à la filiale SOLUTI qui ne rentrent pas dans le champ d'application de ladite convention.

Ils font l'objet d'une dépréciation si les échéances de paiements sont en retard.

A la clôture de l'exercice, les prêts faisant partie du portefeuille à risque à 90 j. (PAR 90) font l'objet d'un provisionnement.

En cas de prêt restructuré ou d'un risque majeur lié au contexte, le niveau de provisionnement est décidé au cas par cas au niveau du CODIR sur proposition de la Directrice de la stratégie financière et du Directeur du partenariat et des opérations.

Le PAR à 30j est mentionné dans les rapports intermédiaires afin de se rapprocher des règles du secteur et de répondre au mieux aux principes de prudence.

3.4 Valeurs mobilières de placement

3.4.1 Évaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode FIFO.

3.4.2 Mandat à la société MEESCHAERT

La SIDI a donné mandat à la société MEESCHAERT pour gérer une partie de sa trésorerie, et ce, pour un montant de 5.088.055 € au 31/12/2022.

Une provision pour dépréciation des comptes titres gérés par la société Meeschaert a été constatée pour un montant total de 226 449 €, tandis le montant des plus-values latentes est de 469.582 € au 31/12/2022.

3.5 Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.6 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leurs contre-valeurs à la date de l'opération. Les dettes, créances, et disponibilités en devises figurent au bilan pour leurs contre-valeurs au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

3.7 Provisions pour risques et charges

3.7.1 Indemnités de départ à la retraite

La provision constituée chaque année pour départ des cadres a été requalifiée en indemnités de départ à la retraite pour l'ensemble des salarié-es cadres et employé-es.

La SIDI a réalisé une reprise de provision pour indemnités de départ à la retraite à hauteur de 22.598 € (reprise non imposable fiscalement). La ladite provision s'élève à 186.102 € au 31/12/2022.

3.7.2 Autres provisions pour risques et charges

Au 31/12/22, la SIDI a maintenu dans ces comptes la provision pour couvrir le risque YETU en Tanzanie dans les comptes de Soluti pour 396 171 € tout comme la provision pour couvrir le risque sur les comptes bancaires domiciliés à l'étranger corrigé à 112 379 € suite à l'effet de change.

Une provision pour couvrir les frais de rapatriement des FCFA logés sur le compte ECOBANK au Niger a été constaté à hauteur de 87.356 €.

Une reprise de provision a été constatée d'un montant de 7.743 € qui avait été imputé afin de palier à la perte de change sur l'activité du portefeuille en devises.

3.8 Ligne de crédit

Dans le cadre d'un partenariat « innovant », et ce, depuis 2015, avec Banca Popolare Etica en Italie, suite à une participation croisée, une ligne de crédit s'élevant au 31/12/2022 à 612.598 € a été ouverte auprès de cette banque éthique au profit de la SIDI pour le refinancement de ses partenaires SIDI au Sud.

4. CHANGEMENTS DE MÉTHODES D'ÉVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

5. CHANGEMENTS DE MÉTHODES DE PRÉSENTATION

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

6. IMPACT DU CONFLIT ENTRE LA RUSSIE ET L'UKRAINE

L'émergence d'un conflit armé entre la Russie et l'Ukraine début 2022 a affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur les activités de la SIDI.

7. EVENEMENTS POSTERIEURS

Risque Bolivie :

Depuis le début de l'année 2023, la Bolivie traverse une sérieuse crise monétaire et financière, provoquée notamment par le manque de plus en plus cruel de devises dans les caisses de la Banque centrale. Il n'est pas exclu que la Bolivie soit obligée de dévaluer sa monnaie.

La possibilité de faire sortir des USD du pays dépend d'un mécanisme mis en place par les autorités locales pour le secteur de la microfinance et non de la liquidité des partenaires de la SIDI. Ce mécanisme a été bloqué par la Banque Centrale courant Mars 2023 et les partenaires se sont donc retrouvés dans l'impossibilité d'honorer certaines échéances. Ils arrivent à acheter des USD sur le marché local pour contourner à minima le problème mais à un cout non négligeable.

Les bailleurs internationaux ont exprimé leur frilosité à réinvestir en Bolivie. Même si les discussions pour renégocier ces dettes vont être entamées au plus vite (au niveau sectoriel), les tensions de liquidité ne vont pas tarder à impacter significativement les partenaires de la SIDI.

Au 31/12/22, l'exposition de la SIDI en Bolivie s'élève à 1.864.670 € dont 794.152 € de prêts.

EXPLICATIONS DES POSTES DE BILAN

1. TABLEAU IMMOBILISATIONS

Détail des immobilisations (en €uros)	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements de poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Logiciels	91 045	5 295			96 341
Frais d'établissement					-
Autres immob. Incorporelles					-
Total des Immobilisations Incorporelles	91 045	5 295	-	-	96 341
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					-
Constructions et agencements générales					-
Instal.Générales et agencements divers	205 132	4 820			209 952
Matériel de bureau et mobilier informatique	112 830	5 229	10 909		107 150
Immobilisations en cours					-
Total des Immobilisations corporelles	317 962	10 049	10 909	-	317 103
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations	18 692 944	7 073 080	238 046	371 143	25 899 120
Autres titres immobilisés	104 808		4 808		100 000
Prêts & autres immob.financ.	14 573 332	11 071 176	8 671 842	(371 143)	16 601 524
Total des Immobilisations Financières	33 371 085	18 144 256	8 914 696	-	42 600 644
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	33 780 092	18 159 600	8 925 605	-	43 014 087

2. TABLEAU AMORTISSEMENTS

Détail des amortissements (en €uros)	Valeur début exercice	Dotations	Reprise Cession	Virements poste à poste	Valeur fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Logiciels	90 250	4 089			94 339
Total des Immobilisations Incorporelles	90 250	4 089	-	-	94 339
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					-
Constructions et agencements générales					-
Instal.Générales et agencements divers	187 775	6 392			194 168
Matériel de bureau et mobilier informatique	99 703	9 216	10 831		98 088
Total des Immobilisations corporelles	287 478	15 608	10 831	-	292 255
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	377 728	19 697	10 831	-	386 595

3. TABLEAU PROVISIONS

Détail des provisions €uros	MONTANTS 1er Janvier	DOTATIONS EXERCICE	REPRISES EXERCICE	MONTANTS 31-déc
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions règlementées pour investissements				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions règlementées				
Total "Provisions Réglementées."	-	-	-	-
PROV. P/RISQUES ET CHARGES				
Prov. pour litiges				
Prov. pour perte de change	7 743		7 743	-
Prov. pour compte bancaires étrangers	125 044		12 665	112 379
Prov. pour Soluti/Yetu	396 171			396 171
Prov. pour rapatriement FCFA		87 356		87 356
Prov. départ à la retraite	208 700		22 598	186 102
Total "Prov. p/Risques & Charges."	737 658	87 356	43 006	782 008
Provision pour dépréciation				
- Titres de participation	915 083	286 946		1 202 029
- Autres immobilisations financières	180 196	25 869		206 065
- Créances clients				
- Autres provisions pour dépréciation	54 444	227 443		281 887
Total "Prov. Pour Dépréciation."	1 149 723	540 258	-	1 689 981
TOTAL PROVISIONS	1 887 381	627 614	43 006	2 471 989

4. ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Etat des créances €uros	MONTANTS 31/12/2022	A 1an au Plus	A plus d'un an
ETAT DES CREANCES			
Actif immobilisé			
Prêts	16 532 257	7 460 119	9 072 138
Autres immobilisations financières	169 266	69 266	100 000
<i>Sous-total</i>	16 701 524	7 529 386	9 172 138
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	107 637	107 637	
Autres créances - états et autres	373 986	268 986	105 000
Autres Créances - Débiteurs divers	520 480	60 978	459 502
Charges constatées d'avance	7 562	7 562	
<i>Sous-total</i>	1 009 666	445 164	564 502
Total "CREANCES"	17 206 357	7 751 968	9 454 389
ETAT DES DETTES			
Emprunts auprès des établissements de crédits	3 374 438		3 374 438
Découverts bancaires	612 598	612 598	
Compte-courant – Associés	1 436 971		1 436 971
Compte-courant - Fonds d'Incitation au développement	5 420 308		5 420 308
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	189 513	189 513	
Dettes fiscales et sociales	443 765	443 765	
Investissements à réaliser	3 231 878	3 231 878	
Autres dettes	106 558	106 558	
Produits constatés d'avance	1 022 690	760 190	262 500
Total "DETTES"	15 838 718	5 344 501	10 494 216

5. DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

5.1 Charges constatées d'avance

Libellés	Montants
Unit Bussiness assistance 2023	4 802
Amplitudes - billets avion 2023	2 582
Divers	177
Total	7 562

5.2 Produits constatés d'avance

Libellés	Montants
AT - FEFISOL Afrique	350 000
BIO	350 000
AT- SIDI	3 534
MERKUR - JARINOO Sénégal	716
ADA - FECECAV Togo	2 818
PROGRAMME AFD- FIFAD	234 612
PROJET ADA- SSNUP	434 544
	1 022 690

À partir de 2022, et ce pour 5 ans, la BIO (Belgian Investment Company for Developing Countries) contribue au financement de l'assistance technique de FEFISOL II (Fonds Européen de Financement Solidaire pour l'Afrique).

Depuis 2019, l'AFD (l'Agence Française de Développement) contribue à la coordination et la mise en œuvre du projet FIFAD auprès d'organisations partenaires de la SIDI dans le cadre d'opération d'accompagnement. La convention qui était initialement de 3 ans a été reportée de 15 mois.

À partir de 2021, et ce, pour 3 ans, l'ONG ADA (Appui au développement autonome) dans le cadre du programme SSNUP (Smallholder Safety Net Upscaling) -proposé par un consortium de bailleurs internationaux (coopérations suisse, luxembourgeoise et liechtensteinois) - contribue au financement des projets d'assistance technique soutenant les acteurs de la chaîne de valeur agricole.

6. DÉTAIL DES FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES

Libellés	Montants
LACOURTE TATAR - Mandat assistance juridique	75 000
BAKERTILLY STREGO - Commissaire aux comptes	20 000
C.HEDAN- Prestation DD SMT	7 500
BOL D'AIR - Refonte site internet	7 180
NITIDAE - Analyse agro-éco Côte d'Ivoire	6 000
NITIDAE - Formation Analyse Risque S&E	4 900
Contribution carbone SIDI 2022	5 664
DATALICE - Prestation indicateurs PSE pour OSB/OAD	5 438
Divers	6 881
Total	138 563

III. EXPLICATIONS DU COMPTE DE RÉSULTAT

1. CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET IMPÔTS

Ventilation	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	444 086		444 086
Résultat exceptionnel	32 369		32 369
Résultat comptable	476 454		476 454

IV. LOYERS

1. INFORMATIONS EN MATIÈRE DE LOYERS

1.1 Location de matériel

Montants des redevances trimestrielles

Matériel	Redevances trimestrielles H.T.	Durée
Photocopieur 0865	3 976	5 ans
Photocopieur 0942	4 229	5 ans
Total	8 205	

Le contrat 0865 a été souscrit en juillet 2019 pour 5 ans.

Le contrat 0942 a été souscrit en juillet 2019 pour 5 ans.

1.2 Location immobilière

Néant.

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

1. INFORMATIONS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

1.1 Engagements à l'étranger donnés au profit de :

Pays	Devise	Montant en devise	Montant des engagements en EUR	Main levée de la garantie ou diminution	En cours au 31/12/2022	Date d'échéance
MADAGASCAR	MGA	422 500 000	101 887		101 887	30/06/2024
		Total	101 887		101 887	

Cet engagement est couvert par un montage financier auprès de la BNPP. Il est mis en place pour financer des investissements locaux. La SIDI s'est porté caution de ces engagements auprès de la BNPP.

1.2 Contre-garanties données au profit de :

Pays	Devise	Montant en devise	Montant des engagements en EUR	En cours au 31/12/2022	Date d'échéance
AFRIQUE CENTRALE EST	UGX	5 000 000 000	1 152 309	1 152 309	21/06/2024
AFRIQUE CENTRALE EST	UGX	5 000 000 000	1 254 965	1 254 965	07/07/2025
		Total	2 407 274	2 407 274	

En juillet 2019, la SIDI a acquis 99.98 % des actions de SOLUTI en Afrique de l'Est. Cet engagement a été renforcé par la mise en place de deux lignes de garantie hors bilan pour 2,4 M€ octroyées par Centenary Bank et la banque DFCU permettant un refinancement bancaire local.

VI. AUTRES INFORMATIONS

1. VENTILATION DE L'EFFECTIF GLOBAL DU PERSONNEL

Au 31/12/2022

	Personnel salarié-es	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Ingénieurs et cadres	19	0
Employés	6	0
Total	25	

2. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (tableau ci-joint)

Comptes	Partenaires	Pays	Valeur bilan au 31/12/2021	Chiffre d'affaires au 31/12/2022	Résultat au 31/12/2022	Cession / radiation	Nouvelle participation ou augmentation	Nouvelle valeur bilan au 31/12/2022	% de détention
Structures de Financement de Proximité (SFP)									
PARTICIPATIONS	ACAD	PALESTINE	384 532	2 018 729	446 968	-	-	384 532	10,03%
PARTICIPATIONS	ACEPBF	BURKINA FASO	1 349 387	12 021 502	1 715 439	-	-	1 349 387	20,00%
PARTICIPATIONS	ACEPNI	NIGER	-	-	-	-	152 449	152 449	0,00%
PARTICIPATIONS	BANCODES	EQUATEUR	1 066 278	30 312 012	956 545	-	189 103	1 255 381	5,99%
PARTICIPATIONS	CAFEPERU	PEROU	841 195	3 732 707	29 008	-	-	841 195	42,12%
PARTICIPATIONS	CCRD	RDC	17 645	-	-	17 645	-	-	0,00%
PARTICIPATIONS	ZIRA	MAU	-	-	-	-	152 449	152 449	10,00%
PARTICIPATIONS	FC	LAOS	153 476	705 293	95 739	-	-	153 476	28,80%
PARTICIPATIONS	FEFISOL	STRATAF	97 314	-	-	-	-	97 314	0,00%
PARTICIPATIONS	CONSOLID	COLOMBIE	100 220	-	-	100 220	-	-	0,00%
PARTICIPATIONS	EAFUND	STRATAFC	4 215 193	2 107 978	-23 749	-	-	4 215 193	99,98%
PARTICIPATIONS	ENDA	TUNISIE	1 193 373	87 831 339	22 153 873	-	-	1 193 373	1,66%
PARTICIPATIONS	FEFISOL2	STRATAF	15 000	-	-	-	4 860 000	4 875 000	21,67%
PARTICIPATIONS	KRK	KOSOVO	339 977	9 410 123	3 693 400	-	-	339 977	17,39%
PARTICIPATIONS	MICROINV	MOLDAVIE	187 062	26 287 620	9 211 757	-	-	187 062	3,13%
PARTICIPATIONS	UGAFODE	UGANDA	-	880 092	-	-	986 180	986 180	19,55%
PARTICIPATIONS	FEFISOL	STRATAF	-	-	-	97 314	-	-97 314	0,00%
PARTICIPATIONS	CREDIFLO	PEROU	142 844	243 631	-782 941	-	102 136	244 980	6,16%
PARTICIPATIONS	ISHAKA	BURUNDI	43 842	316 513	-97 982	-	-	43 842	9,25%
PARTICIPATIONS	KAMPANI	STRATAF	150 000	-	-258 280	-	-	150 000	1,50%
PARTICIPATIONS	PHITASIA	STRATAS	99 427	-	-	-	-	99 427	9,99%
PARTICIPATIONS	PROEMPRES	PEROU	1 137 438	34 997 098	161 268	-	-	1 137 438	3,45%
PARTICIPATIONS	SICSA	STRATAC	799 447	772 173	71 568	-	-	799 447	22,67%
PARTICIPATIONS	SINERBF	BURKINA FASO	152 449	11 605	554 323	-	-	152 449	6,77%
PARTICIPATIONS	SINERGI	NIGER	125 770	451 705	59 504	-	-	125 770	12,58%
PARTICIPATIONS	SIPEM	MADAGASCAR	272 927	4 175 573	343 909	-	-	272 927	16,00%
PARTICIPATIONS	FDL	NICARAGUA	1 247 324	20 378 952	1 638 052	-	-	1 247 324	4,39%
PARTICIPATIONS	FORTALEC	PEROU	455 188	100 342	-151 460	-	14 271	469 458	30,64%
Sous-total (1)			14 587 310	236 754 987	39 816 942	215 179	6 456 588	20 828 720	
Institutions Financières (IF)									
PARTICIPATIONS INSTITUTS BANCAIRES	SEMBRAR	BOLIVIE	516 897	11 821 375	4 209	-	553 621	1 070 517	25,74%
PARTICIPATIONS INSTITUTS BANCAIRES	BMS	MAU	552 469	69 140 203	17 742 017	-	-	552 469	1,22%
PARTICIPATIONS INSTITUTS BANCAIRES	CERUDEB	UGANDA	430 706	182 674 911	87 800 456	-	-	430 706	10,50%
PARTICIPATIONS INSTITUTS BANCAIRES	CRG	GUINEE	171 576	1 163 298	-39 911	-	-	171 576	18,90%
PARTICIPATIONS INSTITUTS BANCAIRES	YETU	TANZANIE	435 800	298 509	-202 813	-	-	435 800	15,69%
Sous-total (2)			2 107 448	265 098 296	105 303 958	-	553 621	2 661 069	
Entreprises									
PARTICIPATIONS ENTREPRISES	BENIGRH	TUNISIE	-	1 395 750	-799 649	-	269 006	269 006	17,60%
PARTICIPATIONS ENTREPRISES	ENERCOOP	FRANCE	100	-	-	-	-	100	0,00%
PARTICIPATIONS ENTREPRISES	FTTL	LIBAN	383 513	643 979	71 801	-	-	383 513	31,70%
PARTICIPATIONS ENTREPRISES	IKURU	MOZAMBIQUE	123 688	154 894	-54 735	-	-	123 688	22,50%
PARTICIPATIONS ENTREPRISES	KAYORENR	SENEGAL	22 868	-	-	22 868	-	-	0,00%
PARTICIPATIONS ENTREPRISES	NUTRIZAZ	MADAGASCAR	107 455	875 639	23 923	-	-	107 455	28,02%
Sous-total (3)			637 623	3 070 262	-758 660	22 868	269 006	883 762	
Autres participations									
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	OIKOCRED	PAYS BAS	7 277	79 179 000	-	-	36	7 313	0,00%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	ABC	FRANCE	49 999	-	-	-	-	49 999	0,00%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	IMPULSE	BELGIQUE	187 583	1 174 516	11 948	-	-	187 583	35,39%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	BANKETIC	ITALIE	49 968	-	-	-	-	49 968	0,06%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	CCOOP	FRANCE	1 418	-	-	-	-	1 418	0,00%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	NEF	FRANCE	24 990	10 540 000	2 707 000	-	-	24 990	0,04%
PARTICIPATIONS EUROPEENNES	OIKOS	DANEMARK	26 825	1 143 280	-43 972	-	-	26 825	2,33%
Sous-total (4)			348 060	92 036 796	2 674 976	-	36	348 096	
Institutions bancaires									
AUTRES IMMO FIN TIAP	SEFEA	EUROPE	161 000	-	-	-	-	161 000	4,33%
AUTRES IMMO FIN TIAP	AKIBA	TANZANIE	-	10 597 777	-2 283 841	-	164 971	164 971	1,95%
Sous-total (5)			161 000	10 597 777	-2 283 841	-	164 971	325 971	
Autres participations TIAP									
PARTICIPATIONS	COOPMED	STRATBM	526 408	1 224 789	-615 254	-	-	526 408	12,87%
AUTRES IMMO FIN TIAP	ALTERFIN	BELGIQUE	95 225	8 126 469	1 039 477	-	-	95 225	0,14%
AUTRES IMMO FIN TIAP	DAMAN	PALESTINE	4 497	78 915	83 311	-	-	4 497	33,33%
AUTRES IMMO FIN TIAP	IMFX	ETATS - UNIS	225 373	2 775 833	902 323	-	-	225 373	1,30%
Sous-total (6)			851 503	12 206 006	1 409 857	-	-	851 503	
TOTAL GENERAL			18 692 944	619 764 124	146 163 231	238 046	7 444 222	25 899 120	

Audit - Bureau de Paris
16, rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

www.bakertilly.fr

SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT - S.I.D.I.

Société en Commandite par Actions à Capital variable

Siège social : 12, rue Guy de la Brosse
75005 PARIS

RCS Paris B 328 090 238

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

SOLIDARITE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT - S.I.D.I.

Société en Commandite par Actions à Capital variable

Siège social : 12, rue Guy de la Brosse
75005 PARIS

RCS Paris B 328 090 238

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Actionnaires de la **SCA SIDI**,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, et à votre demande, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.226-2 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

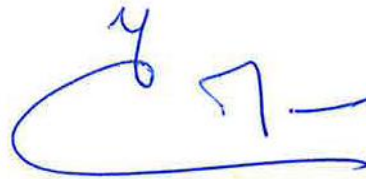
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.226-10 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris, le 10 mai 2023

Pour Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes



Jean-Yves MACÉ
Commissaire aux comptes
Expert-comptable, Associé